

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1428

présenté par  
M. Balligand, M. Cahuzac  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 39**

Dans l'alinéa 23 de cet article, substituer aux mots :

« au livret A »

les mots :

« aux produits d'épargne à régime fiscal spécifique ou dont l'emploi est réglementé ou qui bénéficient d'une garantie de l'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi prévoit le contrôle de l'Inspection générale des finances pour les opérations relatives au livret A mais il supprime les dispositions de l'article L. 228-1 prévoyant le contrôle de l'Inspection générale des finances pour « les opérations des caisses d'épargne et de prévoyance relatives aux produits d'épargne à régime fiscal spécifique ou dont l'emploi est réglementé ou qui bénéficient d'une garantie de l'État. ».

En l'absence d'explications complémentaires du Gouvernement, cet amendement vise à restaurer une rédaction des dispositions relatives à l'intervention de l'Inspection générale des finances dans le champ de l'épargne réglementée qui soit plus proche de la rédaction actuellement en vigueur.